

La Biodiversité comme vous ne l'avez jamais vue !



Le Clos Blancheton de Carnoux a accueilli ses adhérents et un large public pour une conférence consacrée à la biodiversité et animée par Mme Claude Gadin-Henry, docteur ès-sciences.

C'est en s'appuyant sur un diaporama très riche en illustrations d'espèces animales et végétales qui peuplent notre planète que la conférencière évoqua leur interdépendance, et leur contribution à la constitution de ce que l'on nomme «la biodiversité».

On peut définir la biodiversité comme la diversité des organismes vivants. Elle se construit avec :

- la diversité des écosystèmes : milieux de vie et interactions entre les espèces qu'ils hébergent en un lieu donné, aux conditions édaphiques homogènes. Ce milieu est déterminé par la nature des sols, des sous-sols et des conditions climatiques locales.
- la diversité des espèces : variété d'espèces existantes.
- la diversité au sein de chaque espèce : on constate des variations d'origine génétique entre les individus. C'est la biodiversité génétique, liée à l'existence des allèles variables pour chaque gène, à l'intérieur d'une espèce, cette variabilité est un avantage évolutif, car elle permet l'adaptation aux changements du milieu de vie .

La biodiversité locale dépend toujours du milieu où se développent les espèces animales et végétales, ce milieu étant parfois modifié par l'homme.

L'adaptation des espèces animales ou végétales à ces milieux est liée à la pression de la sélection au cours du temps long de l'évolution. Mais on peut l'observer actuellement, du fait des variations du climat ou lorsque des espèces introduites accidentellement rentrent en compétition avec des espèces indigènes et peuvent les faire disparaître, ou devenir des nuisances majeures, car elles sont dépourvues de prédateurs ou de concurrents. Ainsi la Coccinelle asiatique, introduite à des fins de lutte biologique contre les pucerons, caractérisée par son extrême variabilité génétique, est devenue une espèce envahissante. De même le Frelon asiatique ou le Moustique tigre sont devenus envahissants après des introductions accidentelles. L'introduction sans précaution d'un végétal parasite peut parfois amener la destruction de l'espèce introduite et des espèces indigènes, ainsi les palmiers porteurs du Charançon rouge, extrêmement nuisible.



C. Marcarelli

Notre conférencière a orienté ensuite son propos sur le monde des insectes, car ils constituent 85 % des espèces animales connues et ont été, dès l'aube de l'humanité, observés et représentés ! On sait maintenant que les insectes jouent un rôle indispensable pour la reproduction et la fructification des plantes à fleurs car ils permettent le processus de pollinisation, sans lequel de nombreux fruits et légumes disparaîtraient de nos assiettes !

La projection d'images nous fit ensuite rentrer dans le monde minuscule de ces espèces, visualisant ainsi la morphologie spécifique des insectes tous hexapodes (6 pattes), leur corps composé d'une tête, d'un thorax et d'un abdomen. A partir de photographies réalisées à différentes échelles nous avons observé leur anatomie adaptée à leur vision, à leur alimentation, à leur protection et à leurs déplacements.

La diversité du monde floral fut illustrée par la projection de photographies caractéristiques des nombreuses couleurs et formes composant l'univers des fleurs et des végétaux.

La finalité de cette conférence était de sensibiliser au monde inconnu des insectes. Leur rôle est fondamental pour la conservation de la biodiversité animale ainsi que pour l'avenir du monde végétal. Les insectes sont ainsi un des piliers de l'avenir du vivant. Mais l'homme prédateur au sommet de cette chaîne ne mettra-t-il pas fin à cet équilibre harmonieux ? C'est la question abordée entre les participants au cours de l'échange puis de l'apéritif offert par le Cercle à l'issue de cette présentation fort enrichissante.

Retrouvez les comptes-rendus de nos conférences sur <http://carnouxprogres.wordpress.com>

Pour compléter votre information sur la contribution du Cercle et de son groupe KATULU ? au Téléthon 2018, nous vous invitons à découvrir l'article « [Katulu ? se mobilise pour le Téléthon !](#) » du 1^{er} décembre 2018 sur <http://carnouxprogres.wordpress.com>

Pourquoi adhérer ? Pour au moins une bonne raison

Plus nous sommes nombreux, plus nous avons de poids vis-à-vis de la mairie de Carnoux et des élus locaux, aux côtés d'autres associations citoyennes, pour défendre nos idées

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Tél. : _____ E-mail : _____
 Signature : _____

Recopiez ou découpez ce bulletin et envoyez-le à l'adresse ci-contre, avec un chèque de 20 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnussien.

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

Votre aide financière est essentielle pour éditer notre journal, organiser nos conférences et réaliser nos actions. Les dons sont possibles.

Le Cercle Progressiste Carnussien
 24 rue Joliot-Curie
 13 470 CARNOUX en PROVENCE

<http://carnouxprogres.wordpress.com>

N° ISSN 2263-648X
 Directeur de la publication : Michel Motré
 Imprimerie : Illicopress

LE JOURNAL DU

POUR CHANGER LE MONDE, IL FAUT LE PENSER AUTREMENT

N° 38 – Avril 2019



Sortir par le haut de la polémique sur l'ISF

Pour concilier justice fiscale et financement des entreprises, il faudrait affecter le produit de l'impôt sur la fortune à la Banque publique d'investissement, propose Jacques Boulesteix, ancien responsable d'un fonds régional d'investissement, dans un article publié dans Le Monde du Jeudi 21 février 2019.

Le rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF), si l'on en croit les sondages, est largement souhaité par les Français, entre 70 % et 80 % des sondés, et c'est même le cas, dans des proportions à peine inférieures, pour les sympathisants de La République en Marche. Même si le président de la République a exclu, pour l'instant, tout retour en arrière, ce sujet émerge des propositions du grand débat national, lancé le 15 janvier.

Emmanuel Macron explique qu'il ne s'agit pas d'un choix idéologique, mais d'une question d'efficacité économique afin que nos entreprises puissent trouver des capitaux pour investir et créer des emplois. Et, comme les classes modestes n'en ont pas les moyens, et que les classes intermédiaires préfèrent les assurances-vie ou le livret A, seuls les hauts revenus disposent vraiment de possibilités financières susceptibles de répondre à cet investissement.

Or il n'est pas évident que les liquidités libérées par la suppression de l'ISF s'orientent automatiquement vers l'investissement dans l'industrie, les services et surtout vers l'innovation. Le

comité d'évaluation le dira. Mais il y aura forcément de la perte en ligne, tant les produits de placements bancaires internationaux sont attractifs et tant qu'il n'existe aucune obligation de réinvestir sur le territoire national.



Start-up (© Getty Images / forbes.fr)

De surcroît, dans l'immédiat, la suppression de l'ISF a entraîné, outre une forte diminution des dons aux associations, l'assèchement du dispositif précédent de déduction de l'ISF pour les investissements d'amorçage dans les PME, aux fonds d'investissement de proximité (FIP) et aux fonds pour l'innovation (FCPI). C'est ainsi qu'a disparu de l'ordre de 1 milliard d'euros d'investissement par an dans les PME.

Pour compenser, le budget national avait certes prévu l'augmentation de 18 à 25 % de la déduction fiscale pour les particuliers investissant dans les PME. Mais la Commission européenne n'a pas encore donné son accord...

La suppression de l'ISF a eu deux effets. D'une part, l'État a perdu 3 milliards d'euros de recettes fiscales ; d'autre part, les PME françaises, et

notamment les PME innovantes, ont vu la niche fiscale irriguant une partie de leur financement privé baisser de un milliard d'euros.

Si le but recherché est de drainer vers les entreprises – au minimum, le produit de l'ancien ISF –, le moyen le plus efficace serait de l'affecter en direct à la BPI, la Banque

publique d'investissement créée en 2012, dont le rôle est précisément le développement et le financement des entreprises. La BPI est un investisseur majeur dans notre pays. Elle finance chaque année plus de 4000 startup et a injecté en 2017, dans l'économie française, 20 milliards d'euros de crédits, d'entrées au capital directes ou par le biais de fonds partenaires ou en garanties de prêts.

Les fonds publics sont particulièrement efficaces pour financer des projets à risque. Comme cela a pu être montré par les fonds publics régionaux, qui investissent réglementairement en partenariat avec des fonds privés, l'effet d'entraînement pour ces capitaux privés à la recherche d'une minimisation des risques et la présence d'un investisseur public modérateur sont très appréciés par les jeunes entreprises.

L'entreprise EMYG de Carnoux, par exemple, a bénéficié de ces fonds pour développer son projet innovant.



© Emygaqua.com

Souhaitons que d'autres entreprises régionales, industrielles et autres, trouvent ainsi les conditions du co-financement de leur développement, avec pour conséquence bénéfique pour la population, la création d'emplois.

Une façon de sortir par le haut de la question de l'ISF en répondant au souhait des Français, tout en améliorant l'efficacité du financement des entreprises, serait donc d'affecter annuellement le produit de l'ISF à la Banque publique d'investissement, afin de lui donner encore plus de moyens.

Jacques Boulesteix, astrophysicien, a été président du fonds public PACA Investissement et du pôle de compétitivité Optitec.



Dessin de Deligne publié dans La Croix

A qui son plus beau rond-point ?

Ils fleurissent partout les ronds-points. Le moindre village en compte plusieurs : les uns très simples, en talus recouverts d'herbes sauvages, d'autres très sophistiqués, de vrais petits mausolées à la gloire de je ne sais qui, bâtis de bories, plantés d'oliviers centenaires, de vignes ou autres essences.

Celui des Barles, à l'entrée de Carnoux, avec sa vasque, n'avait pas à rougir ! Un petit rafraîchissement aurait peut-être suffi. Mais non. On casse et on refait ! Coût : 52.000 € HT subventionné à 70 % par le Conseil départemental.

De fait, ce Conseil départemental, il est

formidable ! C'est le vrai Papa Noël des maires. Il les cajole en subventionnant à tire larigot des travaux dont on se demande parfois quelle est l'utilité et l'urgence.

Au moment où il faudrait investir massivement des fonds publics dans la transition énergétique, isoler tous les bâtiments publics et privés, développer les énergies renouvelables pour sauver la planète, voilà une maigre consolation.

Nous allons succomber au réchauffement climatique mais nous aurons dans chaque ville et village des milliers de beaux ronds-points tout neufs.

De surcroît, celui de Carnoux n'est même pas stratégique : aucun groupe de gilets jaunes n'a estimé utile de l'occuper !!

A. Boulesteix



Le rond-point des Barles à Carnoux-en-Provence : en faire le tour pour lire le nom (photo © MM CPC)

Question d'actualité :

Elections européennes : peut-on continuer sur la trajectoire actuelle ?

Chaque élection fait naître un sursaut d'optimisme : le changement viendrait « mécaniquement » des idées nouvelles insufflées par nos représentants aux instances européennes. Il suffirait donc de bien voter le 26 mai prochain pour maintenir le cap vers une plus grande efficacité. On voudrait aussi nous faire croire que face aux périls qui s'annoncent (repli sur soi, éclosion de partis populistes et d'extrême droite...), elle saura trouver un consensus pour rebondir. Comme toujours !

Un regard superficiel de l'action de l'Europe pour ses citoyens peut faire illusion.

- Les cinq fonds structurels actuels représentent un budget de 454 milliards d'euros. Ils interviennent avec d'autres dans la transformation de l'Europe, pour le financement des infrastructures : autoroutes, aéroports, exploitations agricoles...

- Les droits des travailleurs visent une meilleure coordination des systèmes de sécurité sociale, la révision de la directive détachement des travailleurs, la mise en place du « socle des droits sociaux » dont, entre autres, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



© L'Humanité

- Les droits des consommateurs, qu'il s'agisse du numérique, de la protection des données personnelles ou encore, depuis le 15 juin 2017, de l'utilisation du téléphone portable dans n'importe quel pays de l'Union pour le même prix que dans son pays d'origine.

Les droits des passagers comprenant des dispositions spécifiques pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, les modalités de remboursement, le réacheminement en cas de voyage annulé ou retardé.



© Site Ac-Clermont-Ferrand

- Les dispositifs pratiques et concrets comme le 112, numéro d'appel d'urgence européen qui permet en cas de nécessité d'accéder gratuitement aux services de police, d'ambulance et de pompiers. Le permis de conduire européen mis en place en janvier 2013. La carte européenne d'assurance maladie, valable dans l'UE, l'espace économique européen et la Suisse, permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux.

Malgré ces avancées, l'Europe est en crise. Et même en crise permanente. Elle est minée par sa faible croissance, son impuissance politique et son absence de solidarité(*). Le pouvoir d'achat des européens ne fait que stagner, voire baisser. Les « gilets jaunes » l'ont amplement souligné. La précarisation des emplois monte en flèche, et contribue à une augmentation régulière de la pauvreté. Dès lors il est facile de désigner des boucs émissaires pour rassembler les électeurs autour d'un projet politique développé sur un noyau de quelques slogans unificateurs.

C'était le « travailleur détaché polonais » en 2014. Aujourd'hui la prétendue « submersion migratoire » peut jouer la même fonction, pour cacher l'absence de solidarité européenne en matière d'accueil de populations qui fuient la guerre et la misère. La politique du chacun pour soi est patente en matière d'harmonisation fiscale...

Les traités qui encadrent l'action sont bien plus déterminants que les acquis touchant la vie des citoyens européens. La construction européenne, à travers les traités successifs, s'est nourrie du néolibéralisme qui décrète qu'en limitant les profits, les revendications sociales et politiques rendent les démocraties progressivement « ingouvernables ».

Il est temps que les candidats à l'élection européenne ouvrent les yeux sur cette « illusion néolibérale » qui ne tient aucune de ses promesses et qui fait le malheur de la majorité. Faute de quoi ils perpétueront impuissance, inégalités territoriales, frustrations et colères.



Convergence sociale © touteurope.eu

L'Europe ne pourra continuer à susciter envie et confiance sans une remise à plat démocratique des traités existants.

* Journal du CPC, n°37, nov. 2018 J. Tonnelle

Galerie des Janots : une découverte insolite

Impossible de rater le chantier qui se prolonge depuis des mois entre Cassis et La Ciotat, le long de la RD 559, surmontée à cet endroit d'une passerelle provisoire. Ce chantier inhabituel est celui du siphon des Janots, une opération à 55 millions d'euros, gérée désormais par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'ouvrage concerné est une des branches du Canal de Marseille, qui approvisionne en eau de la Durance plusieurs communes dont Cassis et La Ciotat. Cette canalisation franchit le massif de Carpiagne par le souterrain du Mussuguet près de la gare de Cassis puis traverse sous la Couronne de Charlemagne, en empruntant tout simplement le tunnel SNCF des Janots.

Mais ce passage en tunnel, aménagé entre 1956 et 1964 se fait par des ouvrages vétustes et fuyards qui posent de grosses difficultés d'exploitation et de maintenance. Cette canalisation est de toute façon insuffisante, surtout l'été

pour répondre aux besoins croissants de l'usine de potabilisation de La Ciotat. Elle doit donc être déplacée en dehors du tunnel SNCF en creusant une nouvelle galerie parallèle, de 3,5 m de diamètre sur 2 750 m de longueur, sous le Parc national des Calanques, tout près de la voie ferrée et de nombreuses habitations, ce qui rend l'opération délicate.

Un tunnelier a été construit tout spécialement pour cela, à pied d'œuvre depuis janvier 2017, et baptisé du prénom d'Augustine, en référence bien sûr à la mère de Marcel Pagnol, lui qui aimait tant arpenter les rives du Canal de Marseille.

Depuis, le tunnelier poursuit son travail de grignotage. Prévu pour s'achever fin 2017, le percement de la galerie a pris du retard, ce qui n'a rien d'inhabituel dans ce type de chantier soumis aux aléas géologiques, surtout dans un massif calcaire sujet à karstification, la

roche étant progressivement dissoute sous l'effet des eaux d'infiltration, plus ou moins acides, qui circulent via les fissures, élargissant ces dernières jusqu'à former de véritables cavités, parfois ornée de superbes concrétions.



Cavité karstique découverte lors des travaux (source © Eiffage)

Et ça n'a pas loupé comme l'a annoncé Eiffage, l'entreprise mandataire des travaux : le 13 mars 2018, Augustine a justement débouché dans une vaste cavité karstique de toute beauté, totalement inconnue jusque-là...

M. Vincent

CAHIER DES DOLEANCES 2019 vs 1789

Le 24 janvier 1789 une ordonnance royale prescrit la réunion du Tiers Etat dans chacune des 44 600 communes du Royaume.

Voici le PV (avec des extraits des doléances) de l'assemblée tenue le 10 mars 1789 dans un humble village du Périgord de 292 feux (environ 1000 habitants, aujourd'hui moins de 500).

La réunion a lieu sur la place publique, devant l'église, par devant Me Thomas Bernard, Procureur d'office de la juridiction locale et Pierre de Roumejoux, bourgeois, syndic général de la paroisse, Antoine Bernard, sieur de Lajarté etc... tous très français ou naturalisés, âgés de 25 ans et plus, habitants du présent bourg et paroisse.. Extraits : paroisse de Bussière-Badil



Article 1^{er} : Le sol peu productif exigerait des engrais impossibles à se procurer... Les récoltes ne peuvent alimenter les habitants que la moitié de l'année. Bussières est loin des ports et des grandes routes ; il n'est pas étonnant que ses habitants malgré leur grande activité soient toujours en alarme pour payer des impositions effrayantes, poursuivis et dépouillés de leurs denrées nécessaires jusqu'à ce qu'ils ont acquitté, la plupart réduits à la condition de leurs troupeaux à ne pouvoir se reposer que sur un peu de paille...

Article 4 : suppression des offices, emplois et charges inutiles ; qu'ils ne soient plus soumis à la vénalité, -mais au talent, au mérite et à l'intégrité - suppression des droits d'échange. - Correction des abus qui résultent de la ferme ou régie des domaines du roy.

Article 5 : Que la justice soit rapprochée des justiciables, moins chicane et de mauvaise foy dans leur demande Jurisprudence unique et nouveau code. - Suppression de la séquestration des meubles. Que les habitants de la paroisse puissent s'assembler toutes les fois que l'intérêt de la communauté l'exigera. - Pour maintenir le bon ordre, que les notables incapables d'en faire un mauvais usage, puissent avoir des armes pour la défense de leurs personnes et de leurs foyers, - et pour garantir leurs propriétés des incursions des malfaiteurs. Liberté de l'impression et de la publicité en matière de politique dans tout le royaume.

Ce cahier fut apporté le 11 mars à Périgueux, résumé puis confronté avec ceux de la Noblesse et du Clergé. Le 16 mars eut lieu l'Assemblée Générale des trois États dans la cathédrale.

On connaît la suite des cahiers de 1789 mais évidemment pas celle des cahiers de doléances de 2019. 230 ans sont passés.

Constatons que les doléances de notre petit village (où je suis né), perdu au milieu des bois, forêts et ruisseaux du Périgord vert n'étaient pas tellement différentes de celles d'aujourd'hui !

L. G.

Retrouvez nos articles plus détaillés sur le blog collectif du Cercle : <http://carnouxprogres.wordpress.com> et sur la page Facebook du Cercle Progressiste Carnussien